REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle Arrondissement de METZ-CAMPAGNE

Centre Communal d'Action Sociale VILLE DE MARLY MARLY, le 23 février 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 22 FEVRIER 2023 Sous la Présidence de Thierry HORY Président du C.C.A.S. Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	Etaient présents :	Mrs. HORY, ROTHEA,
Nombre de membres présents	: 08		Mmes. FRANCFORT, HETHENER, HANSE,
Nombre de suffrages exprimés	: 10		KUNTZ, LARCHER, JACOB-VARLET,
Nombre de membres absents	: 03	Absents excusés :	Mme NOEL (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absents ayant donné procuration	: 02		Mme MOREAU (délégation à Mme HETHENER)
			M. MOREL

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 15 février 2023

IV - Débat d'orientation budgétaire 2023

1 - Analyse des comptes administratifs du CCAS

Les dépenses de fonctionnement :

Libellés	2019	2020	2021	2022 (estimé)	22/21
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	4 089,74	4 348,61	5 136,28	5 293,00	
Charges à caractère général (011)	215 215,57	205 371,42	236 174,34	238 304,48	+ 0,90 %
Charges de personnel et frais assimilés (012)	548 859,08	548 138,34	565 848,12	612 028,82	+ 8,16 %
Autres charges de gestion courante (65)	6 708,34	6 740,35	4 846,92	6 110,89	+ 26,08 %
Charges financières (66)	23 162,72	21 405,63	19 707,96	17 770,33	- 9,83 %
Charges exceptionnelles (67)	369,76	105,00	0	15,00	
TOTAL	798 405,21	786 109,35	831 713,62	879 522,52	+ 5.75 %

Entre 2021 et 2022, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5,75 %.

Le premier poste de dépenses est constitué par les charges de personnel qui représentent 69,59 % des charges de fonctionnement en 2022.

Entre 2021 et 2022, elles ont augmenté de 8,16 % suite à l'augmentation du point d'indice au niveau des salaires, au contrat du chargé de mission, aux moyens mis en place pour pallier l'absence de la cheffe de service : embauche renfort, CIA et IFSE.

Le second poste de dépenses est représenté par les charges à caractère général qui constituent 27,09 % des dépenses de fonctionnement. Entre 2021 et 2022, elles sont restées stables malgré l'augmentation importante du coût des fluides (+ 29 000 € en 2022). En effet, en 2021 de gros travaux de réfection avaient été effectués par des entreprises : peinture façade à la Maison des Loupiots, destruction cheminée et peinture de la Résidence les Hortensias, etc... ainsi que les évaluations de la Résidence Autonomie.

Le poste « charges financières » représente les intérêts des emprunts. Le montant du poste « charges exceptionnelles » correspond à la régularisation d'une anomalie CESU de 2016

Les recettes de fonctionnement :

Libellés	2019	2020	2021	2022 (estimé)	22/21
Produits des services et ventes diverses (70)	48 770,01	57 693,03	49 273,93	48 848,00	- 0,86 %
Dotations et participations (74)	470 631,26	536 872,73	447 812,71	621 856,90	+ 38,86 %
Autres produits gestion courante (75)	351 125,93	354 438,16	358 957,36	358 720,92	- 0,06 %
Produits exceptionnels (77)	421,36	960,00	1 292,87	2 155,93	+ 66,75 %
Remboursements sur rémunérations (013)	30 411,31	19 765,71	3 030,43	31 296,09	+ 932,73 %
TOTAL	901 359,87	969 729,63	860 367,30	1 062 877,84	+ 23,64 %

Entre 2021 et 2022, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 23,64 %.

Cette augmentation est essentiellement due au montant versé par la CAF. En effet, à compter de 2022 les structures sont directement destinataires de la subvention accordée dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse (cette somme était auparavant versée à la commune). Une aide exceptionnelle COVID a également été versée. Enfin, la subvention de la Ville était, en 2022, plus importante qu'en 2021.

La hausse du poste « produits exceptionnels » est due au versement d'un don par les Années d'Or lors de leur cessation d'activité ainsi qu'à l'inscription budgétaire des chèques énergie reçus par les résidents des Hortensias.

La nette hausse du poste « remboursements sur rémunérations » est liée aux remboursements d'un congé de longue maladie.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement 2021 reporté (+ 68 862,73 €), la section de fonctionnement devrait dégager en 2022 un excédent de 252 218,05 €.

Les dépenses d'investissement :

Articles	Libellés	2019	2020	2021	2022 (estimé)
1641	Emprunts	83 423,72	85 177,59	86 968,36	88 796,79
165	Dépôts et cautionnements	4 000,00	1 500,00	2 500,00	2 650,00
205	Concess & droits simil, brev, lic, marq, proc, log	2 308,80		7	
2121	Plantations		100	- 25	
2128	Autres agencements et aménagements terrains	=	4 998,00		4.4
2131	Batiments publics		1.77		9336,30
2181	Installations générales			6 154,80	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		5 874,00		5 X
2184	Mobilier	363,10	547,00		1 422,50
2188	Autres immobilisations corporelles	3 076,63	2 973,01	4 225,11	2 122,00
2313	Constructions	26 658,33	7 826,42	17 211,55	6 537,12
2315 In	Installations, matériel et outillage techniques	1000	3 181,50	unid non a nero	objects to
- 165 Jr 1	TOTAL	119 830,58	112 077,52	117 059,82	110 864,71

Les investissements ont été financés par :

Les recettes d'investissements :

Articles	Libellés	2019	2020	2021	2022 (estimé)
10222	FCTVA	1 824,78	3 201,73	5 316,04	4 166,62
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	89 443.36	97 294,06	102 527,18	103 607,50
1328	Autres	11 122,00			
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 500,00	2 000,00	3 000,00	4 500,00
2805	Amortissement des concessions	562,00	769,00	769,00	770,80
28121	Amortissement plantations arbres et arbustes	371,00	371,00	371,00	371,00
28183	Amortissement du matériel de bureau, informatique	55,00	55,00	1 233,98	1 174,00
28184	Amortissement du mobilier	1 827,94	1 619,61	553,30	167,00
28188	Amortissement des autres biens	1 273,80	1 534,00	2 209,00	2 810,20
2158	Autres installations		2		3 181,50
2181	Installations générales				6 154,80
	TOTAL	111 979,88	106 844,40	115 979,50	126 903,42

Compte tenu du déficit d'investissement 2021 reporté (- 103 607,50 €), la section d'investissement devrait faire apparaître en 2022 un déficit de 87 568,79 €.

2 - Orientations budgétaires pour 2023

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste la priorité tant dans les charges à caractère général que les charges de personnel.

L'autofinancement du C.C.A.S s'est vu augmenté par les montants versés par la CAF. En effet depuis 2022, le Bonus Territoire (lié au Contrat Enfance Jeunesse), qui était perçu par la commune, est versé directement aux structures. Ainsi le CCAS a reçu 66 000 € supplémentaires en 2022 et percevra environ la même somme chaque année.

Cependant, en 2023, les dépenses de fonctionnement se verront augmenter par la reprise du traditionnel Repas des Anciens, la prise en charge par le C.C.AS. de la subvention versée au Relais Petite Enfance et de la prise en compte sur une année pleine de l'augmentation du point d'indice.

Par conséquent, la subvention de la Ville versée au C.C.A.S, nécessaire à l'équilibre du budget, s'élèvera à 285 000 € en 2023.

I. Etat de la dette

La dette du CCAS se compose de 2 emprunts :

- 1 à taux fixe
- 1 à taux variable

Le montant du remboursement du capital de la dette en 2023 s'élève à 90 663,70 €

II. Etat du personnel

Le personnel du C.C.A.S est composé de

- 13 agents titulaires ou stagiaires
- 3 agents contractuels

Ces agents occupent :

- 9 emplois à temps complet
- 7 emplois à temps non complet

Le budget prévisionnel 2023 prévoit les éléments suivants :

- Prise en compte des Effets de Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grade et les promotions internes
- Augmentation du minimum de traitement

III. Priorités à venir

A. Multi- accueil « les Loupiots »:

1). en investissement

- Restes à réaliser 2022 : protections radiateurs
- Aménagement espace bébé
- Table d'activités eau et sable
- Salon d'ombrage
- Défibrillateur

Ces dépenses en investissement sont estimées à environ 8 700 €

2). en fonctionnement

- Séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles
- Renouvellement du linge
- Révision du SANIVAP
- Matériel éducatif
- Abonnement aux métiers de la Petite Enfance

Ces dépenses de fonctionnement sont estimées à environ 2 400 €

B. Résidence Les Hortensias

1). en investissement

- Restes à réaliser volets 2022
- Lit pliant + matelas chambre d'hôtes
- Ordinateur + imprimante pour animations +pack office
- Robinets détecteurs pour WC publics
- Fenêtre salle de restauration
- Kit GSM pour les ascenseurs
- Détecteurs de présence couloir et sas d'entrée
- Remplacements volets cassés

Ces dépenses en investissement sont estimées à environ 13 650 €.

2). En fonctionnement

- Réparation toiture terrasse
- Visite quinquennale ascenseurs

Ces dépenses de fonctionnement sont estimées à environ 15 700 €

IV. <u>Comme les années précédentes, le C.C.A.S. poursuivra ses actions ponctuelles en 2023</u> à savoir :

- repas des Anciens
- colis de Noël distribués aux personnes âgées résidant sur Marly (dès 80 ans), sauf pour les Résidents de la Maison de retraite « le Val de Seille » pour lesquels le C.C.A.S. participe au goûter de fin d'année
- colis de Noël distribués à tous les Résidents de la « Résidence les Hortensias »
- gestion des anniversaires de 90 ans et 100 ans et plus, anniversaires de mariages (50 et 60 ans)
- médaille de la famille française
- aide aux familles en difficulté (avec mise en relation avec AS CIDFF service d'aide aux victimes et autres organismes – M. Jacques HATTON(écrivain public) - pour problèmes CAF et dossiers de surendettement)
- l'aide aux associations ayant un caractère social
- gestion des logements + préparation commissions
- suivi du plan canicule
- gestion aides facultatives et notifications aides légales

participation au Conseil des Séniors

résidence autonomie :

→repas de Noël

→animations : activités de gymnastique douce, ateliers cuisine et

bricolage, petits déjeuners, sorties

→actions spécifiques mises en œuvre dans le cadre du Contrat

Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens : prévention, autonomie,...

- multi accueil :

→ fête de fin d'année scolaire avec les parents

→ fête de Saint Nicolas

→ fête de Noël

Le C.C.A.S propose également la mise en place de permanences avec différents partenaires :

- la Mutuelle Familiale : mutuelle communale
- la Mission Locale
- l'Ecole de la 2ème Chance
- l'UDCCAS

→ Les recettes du C.C.A.S. proviennent essentiellement :

- de la subvention de la C.A.F.
- des concessions
- des revenus de location (redevances) réactualisés chaque année sur la base de l'indice de révision des loyers (IRL) du troisième trimestre de l'année précédente, qui subiront une augmentation de 3,49%
- des prestations de service (repas) dont les tarifs ont été augmentés cette année : 10,00 € pour les résidents et 12,00 € pour les extérieurs soit une hausse de 11,11% pour les Résidents et de 9,10% pour les extérieurs.
- des contributions des parents (heures de garde au multi accueil) dont le tarif plancher passera de 712,33€ à 754,16 € par mois et dont le tarif plafond restera à 6 000 € par mois.
- de la subvention du Département pour la Résidence « Les Hortensias » dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, estimée égale à celle perçue en 2022.
- d'une subvention de la commune qui diminuera et assura l'équilibre définitif du budget.

Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S:

- PRENNENT ACTE du débat d'orientation budgétaire 2023

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 23 février 2023 Pour extrait conforme, Marly, le 23 février 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Pour le Président du C.C.A.S La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET

Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales

Accusé de réception en préfecture 057-265703009-20230222-4-2023-DE Date de télétransmission : 24/02/2023 Date de réception préfecture : 24/02/2023